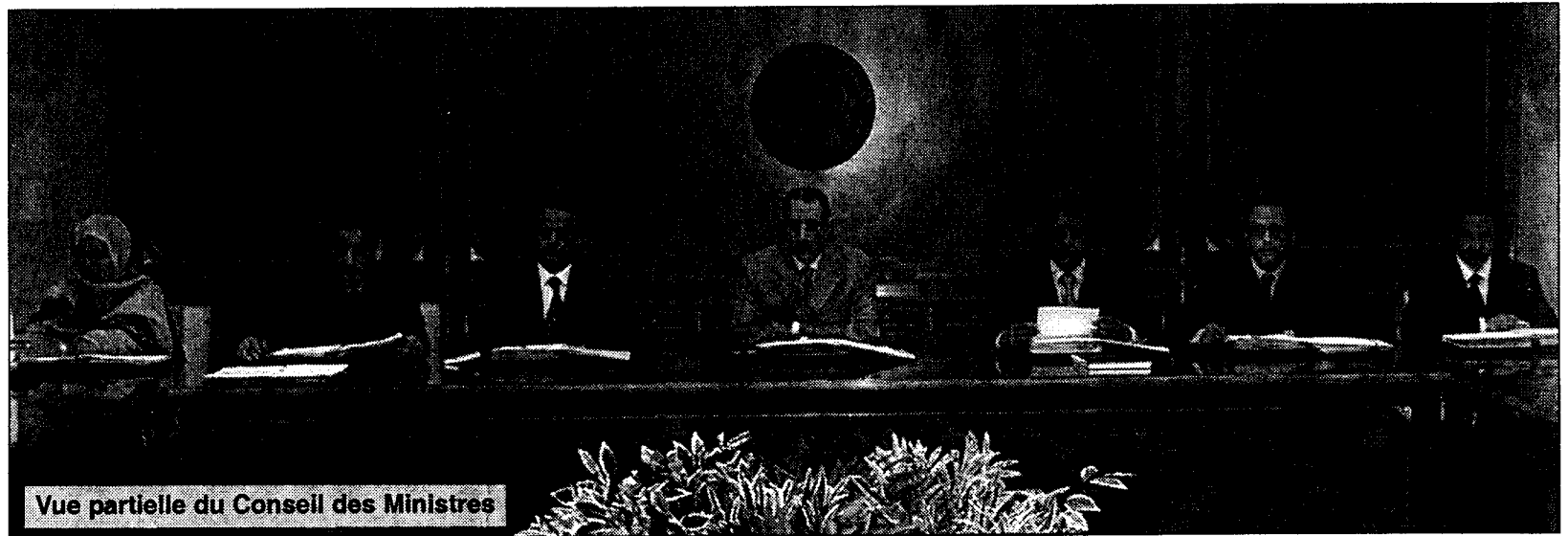


CONSEIL DES MINISTRES :

Le gouvernement fixe les modalités du recensement à vocation électorale

Le Conseil des ministres a approuvé dans sa réunion d'hier deux projets de décret portant, l'un sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et l'autre sur les modalités de recensement administratif à vocation électorale.

Lire page 4



Vue partielle du Conseil des Ministres

Conseil des Ministres :

Le gouvernement fixe les modalités du recensement à vocation électorale

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 30 novembre 2005 sous la présidence du Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat.

Le Conseil a examiné et approuvé le projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 11 septembre 2005 à Djedda entre la République Islamique de Mauritanie et la Banque Islamique de Développement (BID), destiné au financement partiel du projet du Développement de l'Agriculture dans la zone du Brakna Ouest.

Le Conseil a examiné et adopté les projets de décrets suivants:

- Projet de décret portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

- Projet de décret fixant les modalités du recensement administratif à vocation électorale.

- Projet de décret abrogeant et remplaçant le décret N°93-051 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA).

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Enfin le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes:

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DU PÉTROLE:

Etablissement Public:

Société Mauritanienne d'Industrie et de Raffinage

Directeur Général: Monsieur Sidi Mohamed Ould Maadh, Ingénieur d'Etat en raffinage et pétrochimie

MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

ETABLISSEMENT PUBLIC

Office Mauritanien de Recherche Géologique

Directeur: Monsieur Khalidou Boubou Lô, titulaire d'un doctorat de sciences de la terre en remplacement de Monsieur Djiméra Oumar, relevé de ses fonctions.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES:

Cabinet du Ministre

Conseiller: Dr Kane Boubacar, professeur en Chirurgie.

Etablissement Public

Hôpital Cheikh Zayed :

Directeur : Dr Athié Mamoudou, docteur en Médecine, spécialiste en Pédiatrie

Centre National d'Orthopédie et de Réadaptation Fonctionnelle

Directeur : Dr Sidi Ould Mohamed Laghdaf, Docteur en Médecine Générale

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Commission Centrale des Marchés Conseillers

Messieurs:

- Kane Alioune, Administrateur Civil ;
- Brahim Ould Abdellahi, Ingénieur d'Etat en informatique;
- Cheikh Saad Bouh Tandia, titulaire d'une maîtrise en science juridique ;

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE:

Secrétariat Général

Secrétaire Général: Monsieur Ahmed Ould Lefghih, administrateur auxiliaire.